

Le Conseil a délibéré sur les dossiers suivants :

Délibération n° 2015.001 - École : Demande subvention 2014-2015

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 25 euros par élève domicilié à Saint-Genis-sur-Menthon qui participera au projet d'école 2014/2015  
Cette subvention, d'un montant de 475 EUROS (19 élèves x 25 €), prélevée à l'article 6574 du budget de l'année 2015, sera versée à la Coopérative Scolaire de Saint-Genis-sur-Menthon.

Délibération n° 2015.002 - Vote des subventions communales.

Le Conseil Municipal alloue une subvention aux sociétés suivantes :

■ Club du 3 <sup>ème</sup> Age de St-Genis-sur-Menthon :	30 €
■ Sou des Ecoles de St-Genis/St-Cyr :	50 €
■ Société de chasse de St-Genis-sur-Menthon :	30 €
■ Comité de fleurissement de St-Genis-sur-Menthon :	30 €
■ Amicale des Classards de St-Genis-sur-Menthon :	30 €
■ Don nouveau-né :	30 €
■ FNACA de St-Genis/St-Cyr :	30 €
■ Amicale des Donneurs de Sang de St-Genis-St-Cyr :	30 €
■ Société de pêche de St-Genis/St-Cyr :	30 €
■ Amicale des Anciens Combattants de St-Genis/St-Cyr :	30 €
■ Comité de jumelage du canton de Pont-de-Veyle	50 €
■ l'Union Départementale des Combattants Volontaires de la Résistance de l'Ain.	50 €
■ Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Ain :	50 €
■ Fonds de solidarité pour le logement – CAF	100 €

Ces sommes seront prélevées à l'article 6574 du budget.

Délibération n° 2015.003 : Subvention CCAS.

Le Conseil Municipal alloue une subvention de 1 300 euros au centre communal d'action sociale de Saint-Genis-sur-Menthon.

Cette subvention sera prélevée à l'article 657362 du budget primitif 2015.

Délibération n° 2015.004 : Vote de subventions.- centre de loisirs.

Le Conseil Municipal alloue une participation de deux euros par jour et un euro par demi-journée et par enfant domicilié à Saint-Genis-sur-Menthon qui fréquentera un centre de vacances durant l'année 2015.

Délibération n° 2015.005 - Vote de subventions au COS.

Le Conseil Municipal alloue une subvention de 60 euros par agent de la collectivité adhérent au C.O.S. soit 2 agents x 60 euros = 120 € euros au Comité des Œuvres Sociales de la Communauté de Communes du canton de Pont-de-Veyle, et des Communes de Bey, Cruzilles-les-Mépillat, Laiz, Perrex, Pont-de-Veyle, St-André-d'Huiriat, St-Genis-sur-Menthon , St-Jean-sur-Veyle.

Cette subvention sera prélevée à l'article 6574 du budget de l'exercice 2015.

Monsieur le Maire donne la parole aux élus.

Michel Brochand.

- Programme : Dénomination des voies. Il rappelle les devis sollicités auprès des entreprises spécialisées.. La société Didier Signalétique de Bourg-en-Bresse est la mieux disante. Le devis estimatif de cette entreprise est de 16 431 €.Ce devis sera affiné compte tenu du nombre de poteaux à implanter et du nombre de plaques à commander. D'autre part, l'administration des Postes a souhaité être associée à cette démarche. Un kit, composé d'un courrier faisant office d'attestation de changement d'adresse, des cartes de changement d'adresse, sera remis à chaque foyer lors de la remise des numéros.

- Sécurisation de la RD 47 au Village.

Suite aux démarches entreprises auprès de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain. Des esquisses sont présentées aux élus.

Délibération n° 2015.007 - Souscription et convention de la mission d'Assistance technique pour l'aménagement de la traversée du village sur la RD 47 en agglomération.

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2013 n° 2013.07.03 décidant de l'adhésion à l'Agence Technique Départementale d'Ingénierie de l'Ain,
- Considérant que la Commune a besoin d'une assistance d'ordre technique, juridique et financière pour l'aménagement de la traversée du village sur la route départementale n° 47 en agglomération,
- Vu le projet de convention présenté par l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain,

Le conseil Municipal, après délibération, décide :

- De souscrire à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la sécurité sur la RD 47 au Village,
- D'adopter la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la sécurité sur la RD 47 au Village, à passer avec l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain,
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention jointe en annexe.

- Éclairage public.

En vue de faire des économies, il est proposé d'éteindre les lampes de 23 H 30 à 5 H 30.

- Logidia. Un rendez-vous avait été fixé avec les responsables de Logidia pour faire le point sur les travaux de mise en conformité du lotissement « La Marche de Saint Jean. Ce rendez-vous a été annulé et reporté la semaine prochaine.

- Programme voirie. Une visite des routes est programmée le 7 mars prochain.

Yves Bajat.

- Salle polyvalente. Il commente les devis pour la réfection des peintures de la grande salle de la salle polyvalente et du plafond de la salle de conseil de la mairie. Le montant de ces travaux est estimé à 13 600 €.

- Accessibilité des bâtiments communaux et des espaces publics. Un inventaire des travaux à réaliser doit être réalisé.

Isabelle Quefflec.

-Conscrits. Le banquet aura lieu le 21 mars et les crêpes le dimanche 22 mars. Actuellement 40 réponses ont été reçues.

-Bulletin municipal. Il a été distribué. A voir l'année prochaine, pour une autre présentation (présentation en portrait.

- Commission communautaire culture le 18 décembre. Un bilan des manifestations a été dressé.

Théâtre – Les petites scènes vertes. A voir les écoles si elles sont intéressées.

Gérard Rosset

- Syndicat Veyle Vivante. Au cours de cette réunion, les comptes de gestion et d'administration ont été approuvés. Ont également été fixées les participations communales. Le budget primitif a été voté.

Michel Brochand

- Compte rendu de la séance du SMIDOM. Ont été évoqué : le budget, le tarif de redevance incitative, les points d'apport volontaire, la collecte des ordures ménagères.

Questions diverses

Prochaine réunion : mercredi 4 mars.

Composition du bureau de vote

- Dimanche 22 mars

De 8 h à 11 h 30

- Michel BROCHAND

- Sophie PRADIGNAC

- Jérôme VOISIN

de 11 h 30 à 15 h

Isabelle QUEFFELEC

Cyril RAMEL

Gérard ROSSET

de 15 h à 18 h

Yves BAJAT

Dominique MARQUIS

Brigitte BOZONNET

+ 18 H

Christophe GREFFET

Jérôme VOISIN

Dimanche 29 mars

De 8 h à 11 h 30

- Michel BROCHAND

- Sophie PRADIGNAC

- Jérôme VOISIN

de 11 h 30 à 15 h

Isabelle QUEFFELEC

Cyril RAMEL

Brigitte BOZONNET

de 15 h à 18 h

Yves BAJAT

Gérard ROSSET

Sébastien DURANCEAU

+ 18 H

Christophe GREFFET

Jérôme VOISIN

Rien ne restant l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 22 H 50.

Délibéré en séance les jour et an susdits.